

## OPÉRATION SPEEDY – BRIDGESTONE – JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024

Du 13 novembre au 31 décembre 2023, Speedy vous rembourse jusqu'à 150€ pour l'achat de pneumatiques Bridgestone et vous donne la possibilité de gagner des places pour les Jeux Olympiques de Paris 2024

Speedy France SAS, dont le siège social est situé au 72-78 avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 421 363 979, propose en partenariat avec TAKE OFF SA, une offre de remboursement différé du 13 novembre au 31 décembre 2023 pour l'achat de 2 ou 4 pneus parmi toute la gamme Bridgestone. Cette offre est valable uniquement dans les centres Speedy participants (liste des centres disponible sur le site de l'offre) ou sur speedy.fr et est réservée aux particuliers et aux véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3.5 tonnes.

### COMMENT OBTENIR VOTRE REMBOURSEMENT ?

1. **Achetez** dans les centres Speedy ou en ligne sur speedy.fr et faites monter\* 2 ou 4 pneus parmi toute la gamme Bridgestone entre le 13 novembre et le 31 décembre 2023.

*\*Le paiement du montage des pneus est requis mais le montage ne doit pas être obligatoirement simultané à l'achat.*

Le montant de votre remboursement sera défini en fonction du nombre de pneus achetés et posés et de leurs dimensions :

DIMENSION	2 pneus	4 pneus
16 pouces et moins	10€	20€
17 pouces	30€	60€
18 pouces	60€	120€
19 pouces et plus	70€	150€

2. **Connectez-vous** sur [www.speedy-promotions.fr](http://www.speedy-promotions.fr) sous 3 semaines suivant la date d'achat de vos pneus (au plus tard le 21/01/2024) et **remplissez** le formulaire en renseignant vos coordonnées complètes et vos coordonnées bancaires (IBAN et BIC).
3. **Téléchargez** une photo lisible et complète de :
  - **Votre facture d'achat et de montage\*\*** où apparaissent et sont entourés : la date de la facture, les références et quantités de pneus **Bridgestone** achetés ainsi que l'immatriculation de votre véhicule.
  - **Votre carte grise** au même numéro d'immatriculation que votre facture

**\*\***Dans le cadre d'un achat sur internet, merci de télécharger uniquement la facture délivrée lors du montage. Si la facture a été éditée après le 31/12/2023, joignez impérativement en plus le bon de commande, daté entre le 13 novembre au 31 décembre 2023 inclus. Attention les bons de commande sans facture associés et les devis ne seront pas acceptés.

Si votre demande est conforme, vous recevrez votre remboursement (*montant défini en fonction du nombre de pneus achetés ; posés et de leurs dimensions*) par virement bancaire uniquement, dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la validation conforme de votre participation.

Si vous avez coché sur le formulaire de participation « Je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner deux places pour assister aux Jeux Olympiques de Paris 2024 », vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort mettant en jeu 10 lots de deux places pour les Jeux Olympiques de 2024. **Voir règlement complet du tirage au sort ci-dessous.**

L'Offre est limitée à une demande et un remboursement par personne et par véhicule (même nom, même adresse, même immatriculation) et réservée aux personnes physiques et majeurs résidant en France Métropolitaine (Corse et Monaco inclus) uniquement. L'Offre est valable uniquement sur [speedy.fr](http://speedy.fr) et est réservée aux particuliers et aux véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3.5 tonnes. Cette Offre est strictement réservée aux pneus, hors pose, équilibrage et valve, hors jantes. Les achats non effectués sur [speedy.fr](http://speedy.fr) et/ou ne respectant pas les présentes conditions ne seront pas éligibles. L'offre est cumulable avec toute autre offre en cours sur les pneus Bridgestone. Aucun frais lié à la participation à l'Offre ne sera remboursé. Toute demande ne respectant pas les présentes modalités, incomplète, illisible, frauduleuse ou hors délai sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée. A réception du dossier de participation, la société organisatrice Take Off se réserve la possibilité de procéder à toutes vérifications nécessaires pour s'assurer de sa conformité. Il appartient au client de conserver une copie complète de son dossier jusqu'à son traitement.

Pour toute demande concernant le remboursement, vous devez écrire à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) en précisant dans l'objet du mail « N°3715 – Opération 7 Speedy – Bridgestone ».

Toute réclamation devra être faite avant le 29 février 2024, l'opération sera définitivement clôturée à compter de cette date.

Les données personnelles recueillies dans le cadre de cette opération font l'objet d'un traitement informatique par la société responsable du traitement SPEEDY FRANCE SAS. En participant à l'Offre, vous consentez explicitement au traitement de vos données personnelles. Les données collectées sont nécessaires pour le traitement de votre demande de remboursement et ne sont traitées que dans le cadre de l'Offre. Dans le cas où vous avez accepté de recevoir des conseils personnalisés concernant l'entretien de votre véhicule et des offres commerciales de la marque SPEEDY, les données traitées ne pourront être conservées plus de 3 ans après le dernier contact émanant de votre part ou dans le cadre de votre opposition.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition à la prospection, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci de vous adresser par courrier à Service Protection des données, 72/78 avenue Georges Clémenceau 92 000 Nanterre, ou par mail à [dpo@speedy.fr](mailto:dpo@speedy.fr) en joignant la copie d'une pièce d'identité. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes/>).

En participant à cette Offre, vous confirmez remplir et accepter sans réserve les présentes conditions ainsi que les conditions générales de vente de Speedy France SAS.

**JEU PAR TIRAGE AU SORT**  
**SPEEDY BRIDGESTONE JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024**  
**Du 13 novembre au 31 décembre 2023**

**1. Organisation du Jeu**

Speedy France SAS, dont le siège social est situé au 72-78 avenue Georges Clémenceau à Nanterre (92000), immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 421 363 979, en partenariat avec TAKE OFF SA, organise du 13 novembre au 31 décembre 2023 un jeu par tirage au sort avec obligation d'achat intitulé « SPEEDY BRIDGESTONE JEUX OLYMPIQUES DE PARIS 2024 » (ci-après « le Jeu »).

**2. Conditions de participation**

Jeu avec obligation d'achat, réservé aux particuliers majeurs résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, et limitée à une demande et un remboursement par personne et par véhicule (même nom, même adresse, même immatriculation) sur toute la durée de l'opération.

Sont exclus du Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

Pour jouer, le participant doit disposer d'un accès ou d'une connexion internet et d'une adresse email valide. Les frais de participation au Jeu ne seront pas remboursés.

Dix (10) Participants seront tirés au sort parmi les participations valides et se verront attribuer les lots (ci-après les « Gagnants »).

**3. Annonce du Jeu**

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par :

- Le site web Speedy.fr
- Les réseaux sociaux Speedy : Facebook, Twitter
- Facebook, Google, Criteo

**4. Dotation mise en jeu**

**4.1. Nature de la dotation**

Les dotations seront attribuées, par le biais d'un tirage au sort organisé au plus tard le **21/02/2024**.

Sont mis en jeu :

- Deux (2) places pour l'épreuve d'Athlétisme, H/F/Mixte - 1er Tour, Qualifications, Finale, code session ATH02, d'une valeur individuelle unitaire de 360 €
- Deux (2) places pour l'épreuve d'Athlétisme, H/F/Mixte - 1er Tour, Repêchages, Demi-finales, Finales, code session ATH04, d'une valeur individuelle unitaire de 360 €
- Deux (2) places pour l'épreuve d'Escalade, H - Demi-finale bloc / F - Qualifications vitesse, code session CLB01, d'une valeur individuelle unitaire de 65 €
- Deux (2) places pour l'épreuve d'Escrime, H/F - Fleuret & Sabre : 32e, 16e, 8e, Quarts de finale, code session FEN05, d'une valeur individuelle unitaire de 100€
- Deux (2) places pour l'épreuve de Handball, H - Tour préliminaire (2 matchs), code session HBL30, d'une valeur individuelle unitaire de 120€

- Deux (2) places pour l'épreuve de Hockey, H - Éliminatoires (2 matchs), code session HOC27, d'une valeur individuelle unitaire de 50€
- Deux (2) places pour l'épreuve de Plongeon, F - Haut-vol 10m Demi-finale, code session DIV06, d'une valeur individuelle unitaire de 160€
- Deux (2) places pour l'épreuve de Volleyball, Éliminatoires (F), code session VVO29, d'une valeur individuelle unitaire de 80€
- Deux (2) places pour l'épreuve d'Athlétisme, H/F - 1er Tour, Demi-finales, code session ATH15, d'une valeur individuelle unitaire de 90€
- Deux (2) places pour l'épreuve d'Escrime, H/F - Fleuret & Sabre : Demi-finales, Bronze, Finale, code session FEN06, d'une valeur individuelle unitaire de 190€

Le calendrier ainsi que le détail des sessions peuvent être consultés sur le site <https://www.paris2024.org/fr/>

Chaque dotation ne comprend pas :

- Les repas
- L'hébergement
- Toutes les dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées
- Les frais de transports

Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 21/02/2024, sous contrôle de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille parmi l'ensemble des Participants conformes qui auront coché la case « Je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner des places pour assister aux Jeux Olympiques de Paris 2024 ».

Les Gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire de participation à l'Offre de remboursement différée dans un délai de 15 jours suivant la date du tirage au sort.

Ils devront dans un délai de dix jours (10) jours calendaires, à compter de l'envoi de ce mail, confirmer par retour de mail leur acceptation du lot et le nom et coordonnées de la personne accompagnatrice.

Informations sur les billets pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 :

- Format des billets : La billetterie pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 sera 100% numérique
- En tant que partenaire, Bridgestone est responsable de l'attribution et de la distribution des billets. A cette fin, les informations personnelles des gagnants seront partagées avec Bridgestone. Les coordonnées des Participants seront collectées et peuvent être traitées informatiquement. Conformément à la loi relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer en cliquant sur ce lien ou en se rendant à l'adresse ci-après :  
[https://privacy.bridgestone.eu/index.php?tmpl=dsr/tmpl\\_dsr\\_contact\\_form&language=FR](https://privacy.bridgestone.eu/index.php?tmpl=dsr/tmpl_dsr_contact_form&language=FR)
- Tous les billets seront nominatifs
- Les billets ne seront accessibles que par l'intermédiaire d'une application dédiée
- Plus d'informations relatives à l'attribution des tickets sera communiqué ultérieurement aux gagnants

Si les coordonnées sont invalides, ou si le gagnant ne confirme pas son intention de récupérer son lot, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot, lequel pourra être réattribué par la voie du sort.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

#### 4.2. Précisions relatives à la dotation

La valeur des dotations est donnée à titre indicatif. Les dotations visées ci-dessus ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les Participants ne pouvaient pas bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

La société organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale équivalente. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

#### 4.3. Remise de la dotation

Les 10 gagnants tirés au sort, recevront leur lot par voie postale ou par email à l'adresse indiquée lors de son inscription à l'opération dans un délai de 15 jours suivant l'annonce de leur gain.

Les lots seront envoyés aux 10 gagnants lors du premier trimestre de 2024.\*

Les gagnants seront contactés par e-mail ou par téléphone sur la base des coordonnées renseignées lors de la participation sur le site du jeu.

Dans le cas où la société ne parviendrait pas à joindre un gagnant du tirage au sort, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire de participation) après deux tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de sept jours calendaires suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

***\* Le calendrier des billets olympiques est susceptible d'être modifié en fonction des mises à jour du comité Paris 2024.***

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des gains à une adresse postale ou email inexacte du fait de la négligence du gagnant. Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse postale. Toute information d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'exclusion de l'Opération.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards d'acheminement des dotations, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, ou de problèmes liés à la livraison des dotations. Elle ne saurait non plus être tenue pour

responsable, et aucun recours ne pourra être engagé contre elle, en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté ou de force majeure et privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

## **5. Modalités de participation au Jeu**

Les personnes souhaitant participer au Jeu devront :

1. **Achetez** dans les centres Speedy ou en ligne sur [speedy.fr](http://speedy.fr) et faites monter\* 2 ou 4 pneus parmi toute la gamme Bridgestone entre le 13 novembre et le 31 décembre 2023.  
*\*Le paiement du montage des pneus est requis mais le montage ne doit pas être obligatoirement simultané à l'achat.*
2. **Connectez-vous** sur [www.speedy-promotions.fr](http://www.speedy-promotions.fr) sous 3 semaines suivant la date d'achat de vos pneus (au plus tard le 21/01/2024) et **remplissez** le formulaire en renseignant vos coordonnées complètes et vos coordonnées bancaires (IBAN et BIC).
1. **Remplir intégralement le formulaire d'inscription** et **Cocher la case** « Je souhaite participer au tirage au sort pour tenter de gagner des places pour assister aux Jeux Olympiques de Paris 2024 ». **Téléchargez** vos pièces justificatives relatives à l'offre de remboursement différée dont les conditions sont accessibles ci-dessus et sur [www.speedy-promotions.fr](http://www.speedy-promotions.fr)
2. **Le tirage au sort sera réalisé au plus tard le 21/02/2024** parmi l'ensemble des participations conformes au présent règlement et qui auront accepté de participer au tirage au sort. Les gagnants seront contactés par e-mail dans un délai d'une semaine suivant le tirage au sort.

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne et par véhicule (même nom, même adresse, même immatriculation). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner la disqualification du Participant par la Société Organisatrice, conformément à l'article 2 du Règlement.

## **6. Acceptation du règlement**

Par le simple fait de prendre part au Jeu, le Participant déclare avoir pris connaissance et accepté le présent règlement ainsi que les principes du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le présent Jeu en cas de force majeure ou en cas de circonstances exceptionnelles. Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Société Organisatrice sous la forme d'un avenant.

Le Règlement du Jeu a été déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 – Huissiers de Justice associés – 21 rue Bonnefoy, 13006 Marseille.

Le présent Règlement est également disponible en intégralité sur le site [www.speedy-promotions.fr](http://www.speedy-promotions.fr) ou sur simple demande à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) en précisant dans l'objet du mail « N°3715 – Opération 7 Speedy – Bridgestone » pendant toute la durée de l'offre et jusqu'au 29/02/2024.

## **7. Limites de responsabilité**

La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survenait et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. Il appartient donc à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte due à des actes de malveillance extérieure, et notamment les virus.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de la non-réception des demandes du fait de problèmes indépendants de sa volonté (problème de connexion internet, coupure de réseau ou toute autre défaillance technique rendant impossible la participation au Jeu), en cas de non-délivrance du courrier électronique annonçant le gain ou pour tout autre cas.

Si les coordonnées d'un gagnant du Tirage au sort sont inexploitables ou si les gagnants ne peuvent être identifiés ni par leur nom, ni par leur adresse électronique, ni par leur numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver les gagnants indisponibles, qui ne pourront pas recevoir leur dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'opération en cas de fraude.

## **8. Disqualification**

Les participants autorisent la Société Organisatrice à procéder à toutes vérifications nécessaires concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris). Pour ce faire, la Société Organisatrice se réserve le droit, ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts, incomplets ou contrefaits.

Toute fausse déclaration et toute participation contrevenante au présent règlement entraîne automatiquement l'élimination du participant et l'annulation de son gain. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée de ce fait.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Tout non-respect du présent règlement entraînera la disqualification immédiate et automatique de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **9. Différends**

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) relative aux modalités du Jeu ou à l'interprétation du présent règlement.

En cas de différence entre la version du règlement déposé auprès de l'étude de l'Huissier et la version du règlement accessible en ligne, seule la version déposée chez l'Huissier de Justice prévaudra.

## **10. Droit applicable et litiges**

Ce Jeu et le présent Règlement sont soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement fera l'objet d'un règlement amiable.

A défaut, il sera soumis aux juridictions françaises. Le tribunal compétent sera celui du domicile du consommateur.

## **11. Protection des données personnelles**

Les données personnelles des participants sont collectées aux fins de la participation au Jeu décrite dans le présent règlement et seront conservées pour cette finalité pendant la durée du jeu. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, aux sociétés de son groupe, et à son sous-traitant la société TAKE OFF en charge du présent Jeu.

Ces informations sont obligatoires pour participer au Jeu, car nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Si le participant l'a précisé dans le formulaire de participation, en cochant la case prévue à cet effet, ses informations personnelles pourront être communiquées à la Société Organisatrice afin de faire parvenir des offres commerciales au participant.

En application des lois européennes et de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par email à l'adresse [dpo@take-off.fr](mailto:dpo@take-off.fr), ou courrier postal adressé à : TAKE OFF – Service DPO, CS 40593, 13595 Aix en Provence CEDEX 3.

Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).



## **12. Contact**

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr), en précisant « N°3715 – Opération 7 Speedy – Bridgestone » dans l'objet de votre email.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance de Take Off avant le 29/02/2024 à minuit heure de Paris. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.